SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA LIBERTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

Séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.

FRANÇOIS CHABOT A JEAN-PIERRE BRISSOT.

DEPUIS que j'ai publié, aux Jacobins, ta complicité avec Narbonne, je favois que tu trempois ta plume dans le fiel de la haîne, & le venin de la calomnie: mais je croyois que le défir de te venger, te forceroit à mettre quelque intervalle entre ma diffamation, & les fervices que j'avois rendus à l'humanité, à ma patrie, à toi-même.

Le bien que je t'ai fait, a irrité ton amour-propre, au point de compromettre ta prudence. Je rends grace à ton indifcrétion ; elle me force à publier la part que nous avons eue l'un & l'autre aux événemens de la révolution. Le public jugera lequel des deux a plus vertueufement fervi fon pays.

Tu m'appelles un des héros du 2 ſeptembre ! Je ne te rappellerai pas à ta conſcience, depuis le 10 août, tu n'as plus de pudeur ; mais j'en appelle à celle d'un de nos anciens collègues, au citoyen Goyer.

Il étoit à la commiſſion extraordinaire, le 18 août, lorſque je fus te conjurer de provoquer le remplacement du conſeil révolutionnaire de la commune, & de le remplacer par une commiſſion nommée par l'aſſemblée légiſlative, ou par le conſeil exécutif.

Tu ne répondis à ma ſollicitude, que par un rire ſardonique, qui ſembloit appeler ſur Paris, que tu voulois perdre, les malheurs du 2 ſeptembre, que j'étois loin de prévoir, & que le ſeul inſtinct du bien public me faiſoit préſager.

Mais il faut te démaſquer tout entier : c'eſt de ta bouche même que j'ai appris, le 2 ſeptembre au matin, le complot du maſſacre des priſonniers, & je t'ai renouvellé ma demande du 18 août ; je t'ai conjuré d'engager l'aſſemblée à ſe mettre à la tête de la révolution. Je connoiſſois les bonnes intentions de la majorité des membres du conſeil de la commune ; mais je ſavois auſſi à quel état de nullité pouvoient la réduire, & le moment de criſe qui avoit forcé à tirer le canon d'allarme, & l'agitation générale des eſprits, & le zèle trop ardent de quelques hommes exagérés par foibleſſe ou par ignorance. Je croyois que l'aſſemblée pouvoit ſeule mettre un terme à l'anarchie, en ſe mettant à la tête de la révolution, ſeul moyen de ſe ſouſtraire à la domination de la commune, dont tu commençois à te plaindre.

Toute ta réponſe à mes obſervations fut, que la conſtitution réprouvoit cette meſure.

Tu avois trouvé le moyen de me diſcréditer, même après que j'eus forcé l'aſſemblée à quelque reconnoiſſance envers moi. Une trentaine de membres de la montagne, et la majorité du côté droit ſeulement, rendoient juſtice à mes vues & à mes ſentimens ; et je ne ſuis pas le ſeul que tu aies empêché de faire le bien dans l'aſſemblée. Je fus donc forcé de croire, ou que la conſpiration étoit imaginaire, ou que tu la croyois utile, puiſque tu ne voulois pas l'empêcher. Depuis cette époque, Danton m'a donné le mot de l'énigme.

Morande étoit dans les priſons. Ce Morande étoit témoin ou complice, ou, ſi tu veux, ſimple dénonciateur de tes eſcroqueries & de ta baſſeſſe. Tu jouiſſois déjà de l'idée de la mort de cet ennemi redoutable, & tu n'as déclamé contre ces exécutions populaires, quand elles ont cessé, que parce que le peuple avoit refuſé de ſervir d'inſtrument à tes vengeances perſonnelles. Ce ſentiment a échappé à ton caractère mal déguiſé, en préſence de pluſieurs miniſtres. Tu t'es plaint de ce que le peuple avoit épargné ton ancien ami Morande ; tu aurois voulu que ſa mort eût couvert une partie de tes forfaits.

Eh ! quelle autre raiſon donneras-tu de ton ſilence ? Pourquoi, inſtruit à temps de ce complot, ne l'as-tu pas dénoncé à l'aſſemblée, que ton parti dirigeoit? pourquoi ne pas lui propoſer des meſures répreſſives, priſes dans ton génie, ſi les miennes te paroiſſoient trop étroites ?

Comptois-tu ſur l'aſcendant de la confiance, qui ſeul m'avoit ſuffi, le 10 août & jours ſuivans, pour

arrêter le cours des vengeances populaires, pour ſauver plus de deux cents ſuiſſes, autant de grenadiers, la famille royale, un grand nombre de nos collègues, & le plus criminel de tous?

Non, tu craignois même les effets de cette confiance. La commune, que tu calomnies, vint demander l'intervention de l'aſſemblée pour arrêter l'effuſion du ſang, dans lequel tu voulois noyer les ſervices qu'elle avoit rendus à la liberté. Tu n'eus garde de me propoſer pour commiſſaire. Si j'accompagnai mes collègues à l'abbaye, ce fut ſans une commiſſion ſpéciale; c'étoit ton parti qui les donnoit; je n'en eus d'autre que celle de mon courage & de mon humanité. Je me propoſois de parler au peuple le langage de la juſtice & de ſes intérêts, langage qu'il avoit ſi bien entendu le jour qu'il demandoit la tête des grands criminels, et que tes amis réclamoient notre protection.

Mais ton ami Duſſault, après avoir obtenu ſilence au milieu de dix mille ſabres ſanglans, par le ſeul effet d'une médaille de député, au lieu de faire entendre au peuple la voix de l'humanité, & celle de la raiſon; ton ami Duſſault ne lui parla que de ſes écrits académiques, & de la part qu'il avoit eu à la priſe de la baſtille: ton ami Duſſault aigrit le peuple, au lieu de le calmer, & ne voulut pas me permettre de réparer ſes torts & les tiens. Je fus emporté hors des rangs, au moment même où Duſſault prononça le mot: *Retirons-nous*.

Te voilà jouant un rôle, au moins paſſif, dans la journée du 2 ſeptembre: voyons celui que tu as joué dans l'affaire du 10 août.

Tu oſes te vanter, avec tes amis, d'être le héros

de cette journée mémorable ! toi, qui t'es caché dans ton comité jusqu'au moment où il fut question de t'emparer du ministère, sous la responsabilité de Rolland & de Clavière ! le héros du 10 août ; toi, qui, quelques jours auparavant, avois lu un discours, justement applaudi des amis du roi, dont tu te montrois le plus habile défenseur ! toi, qui, le 8 août, au lieu de justifier ce discours à la réunion, dénonçois les jacobins, parce qu'ils sentoient que le côté gauche, dirigé par Brissot, ne pouvoit pas sauver le peuple, & qu'il falloit que le peuple se levât tout entier pour se sauver lui-même ; toi, enfin, qui ne fais, avec tes amis, le procès à la journée du 2, que pour rendre odieuse celle du 10, avec laquelle un grand nombre de citoyens la lient, par conviction ou par préjugé ! tes amis, les héros du 10 ! Est-ce ton ami Vergniaux, qui avoit conclu son discours, sur la déchéance, par un message au roi ; qui, en achevant d'avilir les représentans du peuple, auroit endormi ce même peuple jusqu'au jour de l'arrivée de Brunswick ? Est-ce Jérôme Pétion, qui avoit empêché l'insurrection du 29 juillet, & qui m'avoit gourmandé, le 9 août, au comité de surveillance, parce que j'avois sonné, la veille, le tocsin aux jacobins, & que je croyois l'insurrection nécessaire pour le lendemain ? Est-ce ton ami Lasource, qui, le 8 août, demandoit le renvoi des fédérés, & donnoit le nom de crime à l'insurrection du 10 ? Est-ce le président de la matinée du 10, qui promettoit au roi fuyard de mourir pour le maintien de ses droits constitutionnels ? Est-ce ton parti, enfin, qui fit décréter, le 11 août, un gou-

verneur pour le prince royal , dans le temps que nous ufions, auprès du peuple , de l'afcendant que nous donnoit fur lui la confiance que nous avions méritée par une lutte perpétuelle contre les amis du roi & les partifans des miniftres de toutes les créations ?

Tu peux te vanter d'avoir difcrédité le parti patriote dès l'ouverture de la ceffion de l'affemblée légiflative, parce que tu paroiffois en être le chef, & que tu avois donné à ton nom une fignification bien odieufe. Tu peux te vanter, avec tes amis, de cette fatale réunion qui fit perdre la majorité au parti patriote, avant le jugement de ton ami Lafayette. Tu peux te vanter, avec tes amis, non pas d'avoir provoqué la guerre, elle étoit inévitable ; mais d'avoir impofé filence à Bazire, à Merlin & à moi, qui voulions la guerre pour le peuple & pour la liberté, & non pas au profit de la cour & des agioteurs de ton efpèce. Tu peux te vanter d'avoir fufcité l'infurrection du 20 juin, & d'avoir ainfi compromis le fort de la liberté, par le feul défir de la domination que tu te promettois fous le miniftère Rolland-Clavière. Tu peux te vanter d'avoir voulu, avec la commiffion extraordinaire, t'emparer du pouvoir exécutif, afin de pallier les crimes de la cour, de les faire oublier, ou, fi tu veux même, afin d'en arrêter le cours; parce qu'en même temps tu aurois empêché le renverfement du trône, dont tu craignois que les éclats n'atteigniffent ta perfonne.

Mais te vanter d'avoir provoqué la journée du 10 ! Non, tu ne la *briffoteras* pas à ceux qui fe font dévoués volontairement pour fauver le peuple

des perfidies de la cour & des tiennes, & pour te ſauver même de la juſtice ou de l'erreur de ce peuple, qui ne te pardonne pas ton diſcours ſur la déchéance, ni le briſſotinage que tu fis au Jacobins, de ton opinion ſur le traître Lafayette, ni tes liaiſons avec ce nouveau Monk & avec Narbonne; avec ce Narbonne qui t'avoit confié, dès ſon entrée dans le miniſtère, le projet d'une guerre civile, après la guerre étrangère, comme je t'ai forcé d'en convenir chez Pétion, en préſence de plus de dix convives.

Quant à moi, je pourrois me vanter d'avoir toujours ſoutenu les droits du peuple & de l'humanité; je pourrois me vanter de mes efforts pour empêcher l'inſurrection du 20 juin, que ton ambition provoquoit.

Je pourrois me vanter, avec quatre ou cinq de mes collègues, que tu calomnies, d'avoir déconcerté tous les projets de la cour, d'avoir culbuté Narbonne, au moment même où il ne lui reſtoit plus qu'un crime à commettre pour bouleverſer l'empire, & arriver, avec Lafayette & un financier, au triumvirat, auquel tu n'étois pas étranger.

Je pourrois me vanter d'avoir ſauvé la liberté de la preſſe, en couvrant gratuitement de mon inviolabilité, non ſeulement Carra, mais tous ceux des journaliſtes qui avoient dénoncé le comité autrichien, & tu étois du nombre. Je pourrois me vanter d'avoir vu, à cette époque, ſans horreur, les échafauds d'Orléans, pourvu que les journaliſtes puſſent imprimer librement toutes les vérités utiles.

Je pourrois me vanter d'avoir ſouffert patiemment tes calomnies contre mon rapport ſur le comité autrichien, dont les pièces ſont vérifiées par la trahiſon

de Lafayette, & par ta défection ; car tu étois dénoncé dans les mêmes pièces que tu t'empressas de faire vouer au mépris.

Je pourrois me vanter d'avoir souffert un rappel à l'ordre, pour avoir déchiré la page contre-révolutionnaire de la constitution.

Je pourrois me vanter de m'être mis, pendant trois mois, entre le peuple & ses ennemis, pour sauver la vie de ces derniers.

Je pourrois me vanter. . . . . Mais Vaugeois, ton ancien ami, le président du comité secret d'insurrection, te l'a peut-être trop dit, comme il m'a dit à moi-même, ton aversion pour le réveil du peuple.

Au reste, je laisse à mes concitoyens à juger entre l'ex-capucin Chabot, qui n'a jamais varié dans les principes de la justice & de l'égalité, & l'ancien espion de police, Brissot, dont les opinions varient comme les circonstances, à l'exception de ses opinions, peut-être, sur le vol & sur la calomnie.

FRANÇOIS CHABOT.

La société, dans sa séance du 14 novembre 1792, l'an 1er de la République françoise, a arrêté l'impression & l'envoi de cet écrit.

SAINT-ANDRÉ, *président.*
MOENNE, *vice-président*

ROBESPIERRE jeune, *député ;* BENTABOLE, *député ;* LAIGNELOT, *député ;* LEFORT ; DUFOURNY ; SIMONNE, *secrétaires.*

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5.